

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Relations
internationales
et Francophonie

Québec



APPEL À PROJETS

Coopération bilatérale XVIII^e APPEL À PROJETS 2026-2028

Formulaire de demande de financement

Note

Pour éviter des problèmes de compatibilité, vous devez enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir avec Adobe Reader (version 8.0 ou plus).

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Titre du projet :
Résumé du projet (150 mots maximum) :
Secteurs ciblés : Veuillez cocher le ou les secteurs d'activité ciblés par votre projet : ☐ Économie, science et innovation ☐ Formation, résilience et société

2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur québécois (responsable du projet)

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur bavarois

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Renseignements sur un autre partenaire, s'il y a lieu, au Québec

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Renseignements sur un autre partenaire, s'il y a lieu, en Bavière

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION

Personne répondante pour l'organisation québécoise (la plus haute instance responsable des conventions ou des contrats internationaux)

Nom, prénom :	Titre :
---------------	---------

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Décrivez le projet (objectifs précis, activités, apport des partenaires, etc.) et expliquez en quoi il est novateur.
(550 mots maximum)

Indiquez les activités qui seront réalisées dans le cadre du projet.

Description des activités et étapes de réalisation	Échéancier

Décrivez les retombées attendues du projet en fonction des activités accomplies (p. ex. retombées scientifiques, économiques ou sociétales et potentiel de récurrence, d'extension ou de réciprocité de la collaboration).
(450 mots maximum)

Indiquez les activités de promotion et de diffusion du projet que vous prévoyez réaliser avant, pendant et après son déroulement (p. ex. publication, publicité, utilisation de logos et d'hyperliens, colloques, conférences).
(200 mots maximum)

Indiquez au moins un des [principes québécois de développement durable](#) pris en considération dans le cadre du projet.

Principes de développement durable à forte connotation environnementale	Principes de développement durable à forte connotation sociale	Principes de développement durable à forte connotation économique
La prise en compte des principes à forte connotation environnementale vise à favoriser le maintien de l'intégrité de l'environnement et à diminuer l'empreinte écologique du projet. Exemples d'applications : consommation responsable (réduire, réutiliser, recycler), gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique, diminution des gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'eau, gestion des répercussions environnementales du projet, protection et préservation des composantes du milieu naturel, de la biodiversité et des écosystèmes. ☐ Protection de l'environnement ☐ Prévention ☐ Précaution ☐ Préservation de la biodiversité ☐ Respect de la capacité de support des écosystèmes ☐ Production et consommation responsables ☐ Pollueur-payeur	La prise en compte des principes à forte connotation sociale vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, à favoriser l'équité et la solidarité sociale et à promouvoir l'action socialement responsable. Exemples d'applications : participation et implication des membres de la collectivité et des personnes en intégration, prise en compte des besoins particuliers de différentes populations dans la conception et la réalisation du projet, amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie. ☐ Santé et qualité de vie ☐ Équité et solidarité sociale ☐ Participation et engagement ☐ Accès au savoir ☐ Subsidiarité ☐ Partenariat et coopération intergouvernementale ☐ Prévention ☐ Protection du patrimoine culturel ☐ Production et consommation responsables	La prise en compte des principes à forte connotation économique vise à assurer que les activités de production et de création de richesse respectent les personnes ainsi que la capacité de support des écosystèmes. Exemples d'applications : approvisionnement et achats responsables et locaux, éthique des affaires, création d'emploi, biens et services de qualité qui répondent aux besoins, créativité et innovation, diffusion de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques et gestion responsable des ressources humaines, financières et matérielles. ☐ Efficacité économique ☐ Production et consommation responsables ☐ Prévention ☐ Pollueur-payeur ☐ Internalisation des coûts

**Expliquer en quoi votre projet répond au(x) principe(s) de développement durable indiqué(s).
(200 mots maximum)**

Respect de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (pour les projets dans le secteur de la culture seulement).

Le gouvernement du Québec a joué un rôle majeur dans le processus ayant mené à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 20 octobre 2005.

La convention repose sur deux piliers. D'une part, elle reconnaît la double nature, à la fois économique et culturelle, des biens et services culturels et réaffirme le droit des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures culturelles sur leur territoire. D'autre part, elle encourage la coopération internationale entre les parties à la convention.

Cette convention reconnaît également le rôle fondamental joué par la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi encourager la participation de la société civile à la mise en œuvre de la convention.

Indiquez en quoi votre projet contribue à l'un ou à plusieurs des principes suivants de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

☐ **Protection et promotion des expressions culturelles**

- Créer un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, à diffuser et à distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès.
- Protéger et préserver les expressions culturelles soumises à un risque d'extinction, à une menace grave ou qui nécessitent une sauvegarde urgente.

☐ **Accès équitable**

- Créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.

☐ **Ouverture et équilibre**

- Encourager le dialogue entre les cultures pour assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix.
- Stimuler l'interculturalité pour développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples.

☐ **Égale dignité et respect des cultures**

- Promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur à l'échelle locale, nationale et internationale.

☐ **Développement durable**

- Réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et encourager les actions menées à l'échelle nationale et internationale pour que soit reconnue

- ☐

4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Soutien financier accordé : maximum de 10 000 \$ CA

[illegible][illegible]

Type de dépenses	Source	Montant

[illegible]